

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint-Martin, le 27 juin 2023

Décisions du Conseil territorial du 22 juin 2023

ECONOMIE

Projet de développement, de promotion et d'animation de l'écosystème ESS (Economie Sociale et Solidaire)

Par décision du conseil territorial en date du 22 juin 2023, le projet de développement, de promotion et d'animation de l'écosystème ESS (Economie Sociale et Solidaire) a été approuvé. Ce projet est favorable à la création, la structuration, le développement et le renforcement des entreprises et l'ensemble des structures de l'ESS du territoire de Saint-Martin.

L'ESS définit des notions comme l'innovation sociale, le commerce équitable ou encore les coopératives d'activité et d'emploi (CAE). L'ESS est un « mode d'entreprendre et de développement économique adapté à tous les domaines de l'activité humaine » auquel adhèrent des personnes morales de droit privé qui remplissent des conditions précises, autre que le seul partage des bénéfices. Il s'agit d'établir une gouvernance démocratique, définie et organisée par des statuts, prévoyant l'information et la participation des associés, des salariés et des parties prenantes aux réalisations de l'entreprise. Il s'agit également de prévoir une gestion conforme aux principes de réinvestissement des bénéfices et d'impartageabilité des réserves obligatoires.

Le conseil territorial valide ainsi le projet et la signature de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs entre ESS France-Outremer et la Collectivité d'Outremer de Saint-Martin.

| Contact Presse DIRCOM : Nathalie Longato-Rey | Tél : 0590 29 56 60

Email : dircom@com-saint-martin.fr

Website : www.com-saint-martin.fr



Collectivité de Saint-Martin Nos Actualités

L'association ESS-France-Outremer présentera une demande de subvention auprès de la Collectivité de Saint-Martin qui contribuera pour un montant total (maximal) de 649 971€ répartis sur trois années et comme suit :

- 2023 : 184 976 € ;
- 2024 : 239 791 € ;
- 2025 : 225 204 €.

Ses objectifs principaux sont de :

- Créer des dispositifs opérationnels permettant de renforcer et de structurer l'écosystème territorial de l'ESS par l'achat socialement et environnementalement responsable, un incubateur et accélérateur de l'ESS, un observatoire de l'ESS, une promotion de l'ESS, etc. ;
- Assurer la montée en compétence des entreprises de l'ESS en ingénierie et gestion de projet et dans le pilotage et la gouvernance de leur structure ;
- Faciliter l'accès aux fonds européens structurels et d'investissement (FESI) et assurer la bonne gestion des projets pour sécuriser les structures comme les établissements bancaires (AFD, CEPAC, etc.) ;
- Aboutir à une dynamique facilitant la reconnaissance d'un PTCE comme vecteur d'inclusion, d'insertion sociale et de valeur ajoutée pour le développement du territoire et, promouvoir la « success story » pour essaimage du modèle à Saint-Martin.

| Contact Presse DIRCOM : Nathalie Longato-Rey | Tél : 0590 29 56 60

Email : dircom@com-saint-martin.fr

Website : www.com-saint-martin.fr



ENERGIE

Elaboration de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie de Saint-Martin Période 2023-2033

Les prérogatives reconnues à la Collectivité appellent celle-ci à se doter de sa propre programmation pluriannuelle de l'énergie.

Une convention-cadre relative à l'énergie a été conclue le 8 Juillet 2021 entre l'Etat et la Collectivité de Saint Martin, en application de la délibération n°CT-36-03-2021 du Conseil Territorial de Saint Martin. Ce texte, d'une durée de sept ans et reconductible, pérennise sur le territoire la péréquation tarifaire en matière d'électricité, applicable à Saint-Martin depuis 1975 au nom de la solidarité nationale.

Cet outil de programmation indispensable donne l'occasion à Saint-Martin d'afficher les objectifs de sa politique énergétique et d'exposer les principaux axes d'actions en faveur d'une production d'électricité décarbonée grâce aux énergies renouvelables qu'il est possible d'envisager sur le territoire en s'appuyant sur des filières matures et soutenables financièrement.

Elle permet de poursuivre l'engagement complet et durable de la Collectivité dans la transition énergétique

Les grands axes de travail retenus pour cette PPE sont :

- Accueillir la production renouvelable non pilotable issue de ressources locales (photovoltaïque...) avec un 1er palier à 20% du mix électrique en énergie annuelle,
- Développer des moyens de stockage pour préparer le second palier d'accueil de la production renouvelable variable non pilotable à 40% du mix électrique en énergie annuelle,
- Convertir à la biomasse les moyens thermiques de production fonctionnant actuellement à base d'hydrocarbures,
- Installer une nouvelle tranche de production à base de biomasse ;

| Contact Presse DIRCOM : Nathalie Longato-Rey | Tél : 0590 29 56 60

Email : dircom@com-saint-martin.fr

Website : www.com-saint-martin.fr



- Développer un outil de production d'électricité fonctionnant à partir de déchets sur le territoire,
- Lancer les travaux issus des orientations pris dans le cadre de la maîtrise de la demande d'énergie (MDE) dans le secteur de l'électricité
- Lancer les travaux issus des orientations pris dans le cadre de la maîtrise de la demande d'énergie (MDE) dans le secteur du transport

PERMIS DE CONDUIRE

Suspension des inscriptions avec Examen Théorique Général (ETG) obtenu en dehors du territoire de la Collectivité de Saint-Martin

Par décision du conseil territorial en date du 22 juin 2023, la suspension pour une période de six mois renouvelable la possibilité de se faire inscrire au Fichier territorial du Permis de Conduire de la Collectivité de Saint-Martin sur présentation d'un Examen Théorique Général obtenu en dehors de la Collectivité de Saint-Martin est adopté.

La Collectivité de Saint-Martin, par le biais de son service des titres, gère notamment la délivrance des permis de conduire sur le territoire.

Depuis plusieurs mois, des comportements suspects de candidats se présentant pour obtenir leur numéro NEPH (nécessaire pour ouvrir un dossier) ont été observés ou des retours des inspecteurs lors des épreuves pratiques des comportements suspicieux ont été dénoncés.

Des mesures fortes et immédiates pour protéger les concitoyens et les fichiers et ainsi arrêter une hémorragie d'une possible fraude sont prises par le Conseil territorial, dans une logique de préservation et de promotion de la sécurité routière et compte tenu des éléments suivants :

| Contact Presse DIRCOM : Nathalie Longato-Rey | Tél : 0590 29 56 60

Email : dircom@com-saint-martin.fr

Website : www.com-saint-martin.fr



- la croissance régulière du nombre de demandes d'inscription au Fichier Local du permis de conduire de candidats résidents, titulaires d'une réussite à l'ETG (réussite au « code ») obtenue en dehors du territoire de la Collectivité de Saint-Martin ;
- le nombre croissant de cas de réussites suspicieuses ou de fraude avérée à l'ETG, dont les dossiers CERFA 02 sont transmis au bureau de la direction réglementations et transport pour investigation ;
- la nécessité corrélative de revoir dans l'urgence, les règles liées aux demandes d'inscription au permis de conduire en ce qui concerne l'acceptation de l'ETG obtenu en dehors de Saint-Martin, sachant que celui de Saint-Martin n'est pas accepté ailleurs

BUDGET

Adoption du compte de gestion 2022 du comptable public de la Collectivité de Saint-Martin

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article LO 6362-10, la Collectivité doit statuer sur le compte de gestion du comptable public de la Collectivité.

Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation différente de celle du compte administratif.

En plus des comptes budgétaires, les comptes de tiers ainsi que le bilan comptable présentant de manière synthétique l'actif et le passif de la Collectivité.

Le compte de gestion 2022 du comptable public est en concordance avec le compte administratif 2022 de l'ordonnateur.

Par décision du conseil territorial en date du 22 juin 2023, le Conseil territorial approuve le Compte de Gestion 2022 de la Collectivité de Saint-Martin, dressé par le comptable public.

| Contact Presse DIRCOM : Nathalie Longato-Rey | Tél : 0590 29 56 60

Email : dircom@com-saint-martin.fr

Website : www.com-saint-martin.fr



Collectivité de Saint-Martin Nos Actualités

Adoption du Compte Administratif 2022 de la Collectivité de Saint-Martin

Le compte administratif qui est le reflet de l'exécution du budget de la Collectivité a été adopté le 22 juin par le conseil territorial. Il doit être concordant avec le compte de gestion 2022.

Le compte administratif 2022 de la collectivité fait ressortir des résultats excédentaires dans les deux sections. En section d'investissement, avec les restes à réaliser, l'excédent atteint près de 9 millions. Ce résultat marque la relance des dépenses d'équipements.

En section de fonctionnement, compte tenu, des recettes fiscales, l'excédent avoisine les 60 millions d'euros. Il permet d'absorber, en partie, les dépenses à venir, en autofinancement, tant en investissement qu'en fonctionnement.

Les restes à réaliser de la section d'investissement dont le solde s'élève à 24 214 002,01 euros sont reportés au Budget Supplémentaire 2023.

Ces résultats excédentaires reflètent une bonne santé financière en section d'investissement et section de fonctionnement. Toutefois, à travers ces chiffres positifs, il faut également analyser plusieurs points. Tout d'abord, les chiffres reflètent une collectivité qui n'est pas encore dans sa pleine phase de construction. En effet, les taux de réalisation en section d'investissement sont encore faibles. Les phases « études » préalables aux travaux n'étaient pas, pour certaines opérations, suffisamment avancées.

Le second élément à prendre en compte est celui de la qualité comptable de la collectivité. Il s'agit d'un chantier peu visible mais très important. Ces écritures qui concernent souvent des exercices antérieurs, qui visent à payer les entreprises et à procéder aux bonnes affectations sont retracées dans le compte administratif 2021.

Enfin, l'autre élément positif à retenir de ce compte administratif, c'est la dynamique fiscale dont bénéficie le territoire. L'année 2021 a marqué un bon niveau de recettes fiscales. Cette progression est le fruit de l'attraction du territoire et de l'appétence de tous les acteurs pour le développement économique et immobilier. Les niveaux de Taxe Globale sur le Chiffre d'Affaires (TGCA), d'Impôts sur les sociétés (IS) et des droits de mutations illustrent une tendance positive qui se vérifie déjà sur 2022. Ces recettes permettront à la collectivité de mettre en place ces projets d'équipement mais aussi, des actions sociales, sportives et culturelles pour améliorer le bien-être de la population.

| Contact Presse DIRCOM : Nathalie Longato-Rey | Tél : 0590 29 56 60

Email : dircom@com-saint-martin.fr

Website : www.com-saint-martin.fr

